

RCS : LE MANS
Code greffe : 7202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LE MANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2009 B 00402
Numéro SIREN : 479 236 937
Nom ou dénomination : TRANSCELTIC

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2020 sous le numéro de dépôt 2136

Greffe du tribunal de commerce du Mans



Acte déposé en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/02/2020

Numéro de dépôt : 2020/2136

Type d'acte : Décision(s) des associés

Déposant :

Nom/dénomination : TRANSCELTIC

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 479 236 937

N° gestion : 2009 B 00402

« TRANSCELTIC »
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : "Beaumarais"
72400 VILLAINES LA GONAI
479 236 937 RCS LE MANS

DECISIONS UNANIMES DES ASSOCIES
EN DATE DU 24 JANVIER 2020

LES SOUSSIGNES

*Madame Isabelle BONNET, titulaire de 397 actions en pleine propriété, venant aux droits de son défunt époux compte tenu du régime de communauté universelle conclue entre eux,

*Monsieur Pascal GONCALVES, titulaire de 403 actions en pleine propriété,

Détenant ensemble 800 actions, soit la totalité des actions de la Société par Actions Simplifiée « TRANSCELTIC » désignée ci-dessus,

Agissant en qualité de seuls associés de la société « TRANSCELTIC » et conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de Commerce et de l'article 28 des statuts, se sont réunis par suite du décès de Monsieur Rémy BONNET survenu le 23 janvier 2020 afin de nommer un Président en remplacement.

PREMIERE DECISION

La collectivité des associés, après avoir pris acte du rapport du Directeur Général nomme en qualité de nouveau Président à compter du 24 janvier 2020 pour une durée illimitée :

Madame Isabelle BONNET, née GUILMAIN le 29 novembre 1962 à LA FERTE BERNARD, de nationalité française, demeurant « Beaumarais » à VILLAINES LA GONAI (72400).

Madame Isabelle BONNET a déclaré accepter le mandat de Président et souhaiter maintenir le mandat de Directeur Général de Monsieur GONCALVES.

La rémunération de Madame Isabelle BONNET pourra être fixée ultérieurement.

DEUXIEME DECISION

La collectivité des associés décide de maintenir sans changement le mandat de Directeur Général de Monsieur GONCALVES pour la durée du mandat de Président de Madame Isabelle BONNET.

TROISIEME DECISION

La collectivité des associés donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société.

Fait à VILLAINES LA GONAIIS
Le 24 février 2020

Madame Isabelle BONNET
« Bon pour acceptation du mandat de Président »

*Bon pour acceptation du mandat
de Président*


Monsieur Pascal GONCALVES

